



Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**

FORCE OUVRIERE

RYTHMES SCOLAIRES, CODE DU TRAVAIL, UNE MÊME LOGIQUE

Jeudi 29 juin s'est tenu le CDEN. La question de l'organisation horaire des écoles a donc été discutée. Bien évidemment, les représentants de FO ont porté les revendications des collègues :

« (...) ce que refusent en premier lieu les collègues et qui est mis en place depuis les lois de refondation de l'école, c'est l'ingérence des mairies, c'est la territorialisation de l'école, c'est la confusion entre le scolaire et le périscolaire. Ils veulent le retour à 4 jours pour tous, sur tout le territoire national et le maintien d'un calendrier annuel défini nationalement.

Nous ne voulons pas d'une Education Municipale, nous ne voulons pas devenir des employés territoriaux. Nous voulons la garantie d'un statut national des enseignants, d'un code de l'Education et des droits définis nationalement, les mêmes pour tous sur tout le territoire, sans dérogations locales. Nous ne voulons pas de l'inversion de la hiérarchie des normes, nous ne voulons pas de l'autonomie des établissements ni dans le premier ni dans le second degré, aucune remise en cause des droits collectifs, des statuts des enseignants et de l'égalité d'accès à l'Education. »

C'est la logique des projets du gouvernement Macron pour détruire le code du travail «L'inversion de la hiérarchie des normes poussée jusqu'au bout comme le prévoit le gouvernement Macron c'est « plus de norme du tout », le retour à l'individualisation complète du contrat de travail que l'employeur soit public ou privé.

Dans une telle situation, il n'y a guère qu'une attitude à adopter : résister contre la remise en cause des droits collectifs.

Ce qu'a fait la FNEC FP-FO en votant contre le décret Blanquer au CSE et au CTM.

**SNUDI 89
FO**

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : Rythmes scolaires

Page 3 : SNUDI INFOS

Page 4 : L'organisation

FO
la force syndicale

Dispensé de timbrage

MONETEAU PPDC

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

n° 40 - date de parution : juin 2017

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : FNEC-FP FO 89

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205

RYTHME SCOLAIRES : MALGRÉ LA VOLONTÉ MAJORITAIRE QUI S'EXPRIME DE PLUS EN PLUS FORTEMENT, ÇA BLOQUE !

Le SNUDI FO 89 a organisé mercredi 28 Juin un rassemblement devant la mairie d'Auxerre pour demander le retour à 4 jours partout !

Plus de 50 enseignants, parents, ATSEM étaient présents. Tous veulent le retour à 4 jours. Sud 89 a rejoint notre appel. Le SNUipp était présent également.

[Vous pouvez retrouver l'appel commun SNUDI-FO 89 et SUD 89](http://89.fo-snudi.fr/)

sur notre site internet: <http://89.fo-snudi.fr/>

Une délégation du SNUDI FO 89 a été reçue par Mme Ahil (adjointe aux affaires scolaires) et M. Picot (Directeur de Cabinet du maire), non pas parce que nous considérons que nous devons négocier avec la mairie, bien au contraire, mais pour faire entendre nos revendications.

Les représentants de la mairie sont restés sur leur position et les écoles d'Auxerre ne passeront pas à 4 jours la rentrée. Une concertation sera organisée en septembre pour la rentrée suivante.



Pourtant cette concertation n'est pas nécessaire, les motions prises par les collègues, les prises de positions des conseils d'écoles sont quasiment unanimes : c'est retour à 4 jours pour tous ! Nous avons exposé notre position : Nous voulons des horaires définis nationalement et ce n'est pas à la mairie de décider : les enjeux politiques, financiers locaux n'ont pas à entrer dans l'école et son fonctionnement. Là-dessus, les représentants municipaux nous rejoignent... mais pour autant la décision reste la même.

Nous vous invitons à regarder les images du rassemblement sur Auxerre TV.

Pour le SNUDI-FO 89, la mobilisation ne fait que commencer et elle démarre : plus de 50 personnes rassemblées hier à Auxerre, plus de 20 motions d'écoles avec plus de 100 signatures de collègues de tout le département pour dire :

- Pour un retour à un calendrier et des horaires nationaux : 4 jours pour tous.
- Non à la remise en cause des vacances scolaires et du calendrier sur 36 semaines
- Non à la confusion scolaire/périscolaire, non à l'ingérence des mairies et aux PEdT Pas d'aménagement-aggravation laissant la main aux collectivités locales sur le fonctionnement, l'organisation horaire et pédagogique de l'école :

La seule issue c'est toujours l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires

Il n'est pas trop tard. Le projet de décret n'impose aucune date, aucun délai : Même après le 20 juin, et ce jusqu'au 7 juillet, rien n'empêche que les demandes soient examinées et acceptées. C'est ce qu'a confirmé la DASEN : les demandes faites jusqu'à aujourd'hui ont été prises en compte. Encore maintenant vous pouvez les faire remonter. Prévenez-nous !

En revanche, la question des transports reste un motif de refus. Tout comme le fait que la majorité d'un conseil d'école ne soit pas assez large (il ne suffirait donc pas d'avoir la majorité)! Pour le SNUDI-FO toutes les demandes doivent être acceptées, toutes les écoles doivent repasser à 4 jours.

Malgré les embûches, malgré la pression, malgré le calendrier serré ce sont tout de même **167 communes sur les 262 ayant au moins une école qui ont fait la demande de retour à 4 jours l'année prochaine soit près de 64 %...**

Et encore, c'est sans compter toutes celles qui n'ont pas envoyé la demande car ils n'avaient pas l'avis positif de l'organisateur des transports !

Sur ces 167 demandes, 111 ont obtenu un avis favorable.

Vous pouvez nous contacter pour savoir ce qu'il en est de votre école.

Le SNUDI-FO continue à mener la bataille pour un retour à des horaires nationaux : 4 jours pour tous sur tout le territoire, sur 36 semaines avec un calendrier national.

Comme les écoles

RPI StBris/Chitry, Chéu, Thury, Saint-Georges, Charbuy, Bellocier à Sens, Maternelle Jehan Cousin à Soucy, Rosoy maternelle et élémentaire, Vergigny et à Auxerre : élémentaire et maternelle Rive Droite, maternelle Mignottes, maternelle Renoir, Élémentaire et maternelle Piedalloues, élémentaire et maternelle Paris, primaire St-Siméon, élémentaire et maternelle des Clairions, élémentaire Jean Zay

Déjà plus de 100 signatures de collègues syndiqués au SNUDI-FO, au SNUipp et non syndiqués.

Continuez à nous faire remonter vos motions d'écoles.

EXEAT-INEAT : un léger mieux... à poursuivre !

Exeat : la mobilisation et les actions menées par le SNUDI-FO 89 portent leurs fruits : même si cela reste insuffisant, en plus des 10 annoncés lors de la dernière CAPD, et suite à nos interventions, 3 dossiers d'exeat supplémentaires défendus par notre syndicat ont été accordés. Nous continuons à nous mobiliser pour qu'il y en ait davantage.

Par ailleurs, le nombre de stagiaires à la rentrée prochaine sera augmenté par rapport à ce qui était prévu. Cela correspond à ce que nous demandons depuis des années pour améliorer la situation dans le département : Il faut recruter davantage ! Mais il faut que cela ait des conséquences directes pour les collègues et que les demandes soient accordées : EXEAT, temps partiels, détachements, dispo...

Lors de l'audience, la DASEN nous a annoncé qu'il n'y aurait pas d'exeat supplémentaire d'ici la rentrée, afin de se laisser la possibilité de traiter des cas urgents à ce moment-là. Pour FO, des cas urgents il y en a déjà beaucoup. Nous réitérerons notre demande à la rentrée, notamment en exigeant le recrutement sur liste complémentaire.

TEMPS PARTIELS: offensive de l'administration pour refuser les demandes ou réduire les quotités.

De nombreux collègues qui ont fait une demande de temps partiel (sur autorisation ou de droit) ont été convoqués par l'administration à la DSDEN. Les collègues qui ont été reçus par leur IEN se voient annoncer le refus de leur temps partiel sur autorisation (**malgré des raisons médicales !**) ou le refus de la quotité qu'ils avaient demandée. L'administration motive ces refus par le manque d'enseignants et la situation déficitaire du département.

Pour le SNUDI-FO ces collègues n'ont pas à faire les frais du manque de personnel dans l'Yonne. Nous condamnons ces pratiques et demandons que tous les temps partiels soient accordés avec les quotités demandées. Suite à notre demande, faite depuis des années, cette année, le recrutement de stagiaires a été augmenté. Cela a permis de laisser partir quelques collègues et d'accorder les temps partiels et quotités demandées.

**LES COLLÈGUES ONT ÉTÉ REÇUS PAR LEUR IEN POUR EXPLIQUER LE REFUS ET RÉÉtudIER LES DOSSIERS :
TOUS LES COLLÈGUES ACCOMPAGNÉS PAR LE SNUDI-FO 89 ONT OBTENU SATISFACTION SUR LES QUOTITÉS ET LES
TEMPS PARTIELS SUR AUTORISATION !**

PHASE D'AJUSTEMENT

Comme vous le savez sûrement déjà, la phase d'ajustement du mouvement a été repoussée du fait de la réforme Blanquer sur les nouveaux rythmes municipalisés : cela crée la désorganisation qui implique une remise en cause de nos droits et entraîne une véritable menace sur notre statut.

Cette nouvelle désorganisation se répercute directement sur les personnels qui, pour leur part, demandent très majoritairement le retour à 4 jours pour tous avec des horaires nationaux et le respect du calendrier national sur 36 semaines.

La date a donc été repoussée et vous avez du 30/06 au 2/07 (un week-end) pour faire vos vœux... à moins d'un possible nouveau changement évoqué par la DASEN...

Le SNUDI-FO 89 sera disponible pour vous représenter lors de la CAPD du 7 juillet et vous informer au plus tôt des résultats. Transmettez-nous votre demande afin que nous suivions votre dossier.

CONNAÎTRE ET UTILISER EFFICACEMENT LE CHSCT POUR AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Le CHSCT est une instance qui **doit être saisie par les personnels**.

Des **représentants syndicaux**, notamment FO, y siègent. Leur rôle dans les CHSCT est d'utiliser le domaine réglementaire pour poser des **revendications** visant à améliorer les conditions de travail et la protection des personnels.

Le CHSCT intervient sur : la **protection fonctionnelle**, le **droit de retrait**, la **médecine de prévention**, les **maladies professionnelles / accidents du travail**.

LE REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (RSST)

Document destiné à signaler les risques et dysfonctionnements qui portent atteinte à la santé et/ou à la sécurité **des personnels**.

Les divers incidents doivent être signalés **le plus rapidement possible** sur le registre en ligne et/ou dans sa version papier qui se trouve réglementairement dans les établissements.

Tout signalement dans le RSST **doit** faire l'objet d'une réponse de l'administration.

Pour chaque signalement, contactez votre représentant FO dans l'établissement. Nous vous accompagnerons dans la procédure et mettrons tout en œuvre pour que le problème soit réglé.

**Retrouvez sur notre site internet le lien direct pour accéder au RSST et la notice explicative pour l'utiliser :
<http://89.fo-snudi.fr/> .**

STAGE DE RENTRÉE « SPÉCIAL INCLUSION SCOLAIRE » :

CONNAÎTRE SES DROITS FACE AUX CONSÉQUENCES DU TOUT INCLUSIF

Le SNUDI-FO 89 organise un stage de rentrée ouvert à tous, syndiqués ou non, les jeudi 9 et vendredi 10 novembre.

Inscrivez-vous dès maintenant : snudifo89@gmail.com

Le \$NUDI-FO 89 :

**Un syndicat indépendant pour la défense des droits et des statuts...
et de l'Ecole de la République !**

Alors que les réformes de l'Education pleuvent, que les attaques contre nos droits et notre statut se multiplient, que les garanties collectives sont malmenées par la territorialisation...

Il est nécessaire de s'organiser, de faire bloc, de s'unir, pour faire entendre nos revendications, pour faire entendre notre volonté de préserver le service public d'Education, national, fondé sur les principes de l'Ecole de la République, du code de l'Education et du statut des enseignants.

Quand les inscriptions pour les écoles privées se multiplient, que s'accroît la flexibilité des enseignants (annualisation du temps de travail, dégradation des droits et des conditions de travail...), quand les collectivités territoriales ont de plus en plus la mainmise sur le fonctionnement de l'École, que la logique budgétaire s'impose à la logique de service public :

Organisons-nous pour dire NON !

Faites-vous défendre pour faire valoir vos droits !

Utilisez le premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres...

Syndiquez-vous au \$NUDI-FO !

Votre adhésion au SNUDI-FO inclut une protection juridique professionnelle qui remplace l'Autonome de Solidarité et l'assistance de l'Association Force Ouvrière de Consommateurs (AFOC).

Pour nous contacter

permanences au syndicat :

Tous les jours au **03.86.52.55.12**

par mail : snudifo89@gmail.com

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89	COTISATIONS SYNDICALES	2017
-------------	------------------------	------

66 % de la cotisation syndicale sont reversés sous forme de crédit d'impôts (donc même si vous n'êtes pas imposable).

Pour les nouveaux adhérents, la cotisation est égale au nombre de mois restant dans l'année civile.

Il est possible de régler en plusieurs fois (10 maximum) ou de nous indiquer à quelle date vous souhaitez être débité.

ECHELONS :		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :												
Stagiaires, Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	117 €	122 €	132 €	139 €	145 €	154 €	163 €	178 €	188 €	201 €	214 €
	mois	9,8 €	10,2 €	11 €	11,6 €	12,1 €	12,8 €	13,6 €	14,8 €	15,7 €	16,8 €	17,8 €
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :												
Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	165 €	186 €	197 €	208 €	223 €	236 €	250 €				
	mois	13,8 €	15,5 €	16,4 €	17,3 €	18,6 €	19,7 €	20,8 €				
INSTITUTEURS :												
Adjoints	année				126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	147 €	155 €	172 €
	mois				10,5 €	10,6 €	10,8 €	11,2 €	11,8 €	12,3 €	12,9 €	14,3 €
ETUDIANTS, CONTRACTUELS :		30 €										
EVS-AVS :		80 €										
RETRAITES :		97 €										
Ajouter :												
Chargés d'école : +4 €												
Directeurs : 2 à 4 classes : +8 € 5 à 9 classes : +12 € 10 classes et + : +15 € - IMF : +12 €												
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations												
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %												

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à découper et à retourner au : SNUDI-FO 89 7, rue Max Quantin BP 231 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone : _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :



**Rejoignez un
syndicat libre et
indépendant :**

**Rejoignez le
\$NUDI
FORCE
OUVRIERE**

**\$NUDI
FO 89**

de l'Yonne !

